

Image not found or type unknown



Domiciliation/ATA/mariagedemandeur d'asile

Par **aly030207**, le **17/11/2014 à 18:04**

Bonjour,
Je suis en couple avec un demandeur d'asile (en attente réponse de l'OFPRA) depuis 1 an et demi, nous avons décider récemment de vivre ensemble.
- Est ce que celui-ci a le droit d'être domicilié chez moi (EDF/DECLARATION IMPOTS/DECLARATION CAF)?
- Vas t il perdre son droit à l'ATA?
- Si nous décidons de nous marier dans les prochains mois, celui-ci peut t il demander par la suite un titre séjour "vie privée/familiale" sachant qu'il est entré irrégulièrement?
Merci beaucoup pour vos réponses.